
SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES**

**SERVICE DE LA MOBILITE
ET DES RELATIONS SOCIALES**

Ouagadougou, le

19 OCT 2023N°2023 2055 /MSHP/SG/DRH/SMRS
2

COMMUNIQUE

Le Directeur des ressources humaines du Ministère de la santé et de l'hygiène publique informe les Médecins généralistes, les Pharmaciens généralistes, les Chirurgiens-dentistes généralistes, les Médecins spécialistes, les Pharmaciens spécialistes, admis aux concours directs session de 2023, qu'ils sont convoqués pour leur enrôlement biométrique qui se tiendra du **23 au 25 octobre 2023** au **BUILDING SANGOULE LAMIZANA** au **3^{eme} étage** conformément au chronogramme joint en annexe.

NB. : Documents exigés pour l'enrôlement :

- ✓ une copie non légalisée de la CNIB ;
- ✓ une copie non légalisée de l'acte de naissance ;
- ✓ une copie non légalisée de l'acte de mariage pour les femmes mariées et qui désirent porter le nom du conjoint.

Par ailleurs, ils sont informés que la Direction des ressources humaines procédera à la réception des dossiers d'intégration à la Fonction publique. Le dossier d'intégration doit comporter les pièces suivantes :

- ✓ une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée, signée et comportant un numéro de téléphone ;

- ✓ une copie légalisée de la carte nationale d'identité burkinabé (CNIB) ;
- ✓ une copie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif en tenant lieu ;
- ✓ une copie légalisée du diplôme requis ;
- ✓ un certificat de visite et de contre-visite timbré à 300 FCFA ;
- ✓ un certificat de nationalité burkinabé ;
- ✓ un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- ✓ une attestation d'inscription dans les différents ordres pour ceux qui y sont astreints ;
- ✓ une copie légalisée de l'attestation du Service National de Développement (SND) pour ceux l'ayant déjà accompli ou de l'attestation de dispense pour ceux ayant au moins 30 ans révolus.

NOTA BENE : La présence de tous est obligatoire et la ponctualité exigée.

Pièce jointe : *chronogramme d'enrôlement*

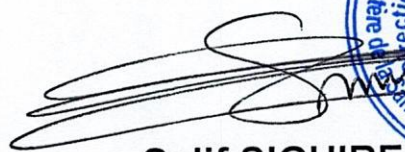


Salif SIGUIRE

**CHRONOGRAMME D'ENROLEMENT BIOMETRIQUE DES ADMIS
AUX CONCOURS DIRECTS DU MINISTERES DE LA SANTE
SESSION DE 2023**

DATES	EMPLOIS	EFFECTIFS	HORAIRES
Lundi 23 octobre 2023	Médecins généralistes	228 KIEMTORE Roger A SAKO Tahirou	8H à 14H 00
Mardi 24 octobre 2023	Médecins généralistes	228 SAMA P. ARMEL A TIENDREBEOGO Faridatou	8H à 14H 00
Mercredi 25 octobre 2023	- Médecins spécialistes - Pharmacien spécialistes - Pharmaciens généralistes - Chirurgiens dentistes généralistes	119	8H à 12H 00

Le Directeur



Salif SIGUIRE

